

SNTRS



**CNRS-INRIA
INSERM-IRD
INED-INRETS-
INRP**

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntscgt@vif.cnrs.fr - - Site web : <http://sntscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 271 du 2 novembre 2011

Communiqué du SNTRS-CGT A propos de l'élection des représentants des personnels à la FCS du Plateau de Saclay

Le SNTRS-CGT se prononce pour le boycott

Les Fondations de Coopération Scientifique (FCS) sont développées sur de nombreux sites et constituent une nouvelle forme d'organisation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Nous déplorons la construction d'une jungle des structures (pôles de compétitivité, Pole de recherche et d'Enseignement supérieur, IDEX, ...) qui obscurcit la compréhension par les personnels des structures de la recherche et de l'enseignement. Mais le plus inquiétant c'est que les FCS sont élaborées sur un modèle non démocratique dans lequel la place des personnels et de leurs représentants est extrêmement réduite ; elle est de l'ordre du symbole. Ces FCS sont également conçues pour organiser l'exclusion d'une partie plus ou moins importante des communautés scientifiques et universitaires des sites concernés. Ces FCS sont aussi des outils pour imposer, aux équipes sélectionnées, des orientations qui intéressent les industriels associés. Ces FCS vont conduire à un nouveau développement des emplois de non titulaires. Face à ce constat, le SNTRS-CGT s'oppose à la mise en place des Fondations de Coopération Scientifique (FCS) qui sont constituées pour la création des IDEX, voire des LABEX. Il demande la suppression des FCS qui existent déjà.

La FCS du plateau de Saclay illustre bien cette analyse. Le mode d'élection des représentants des personnels dans cette FCS est particulièrement alambiqué et anti-démocratique. Une part importante des personnels de l'Enseignement Supérieur et la Recherche publique, les techniciens et les personnels administratifs, est carrément exclue. En effet, seuls les Ingénieurs de Recherche, les Chercheurs et les Enseignants Chercheurs du site pourront présenter des listes à ces élections. Mais ceux qui auront le droit de vote seront seulement les membres élus des conseils des institutions fondatrices de la FCS. Ils éliront 8 représentants des personnels qui participeront à l'Assemblée de la FCS. Cette assemblée comprendra 124 membres ! Ces 8 élus choisiront entre eux deux représentants pour le Conseil d'Administration qui comprendra 14 membres. Les représentants des personnels à l'Assemblée Générale comme au Conseil d'Administration seront très minoritaires. Il faut noter qu'au delà des personnels, l'Université Paris Sud et le CNRS n'auront qu'un strapontin dans les instances de la FCS.

Les onze mille personnels directement impliqués dans l'opération du plateau de Saclay ne seront donc pas concernés par ce processus électoral. On comprend que ce mécanisme conduira à la désignation de représentants qui n'auront aucune légitimité et qui seront élus dans un processus qui permet toutes les manœuvres.

Les membres du Comité Stratégique, qui aura un rôle important, seront désignés par le Conseil d'Administration.

Les Comités de pilotage des départements qui gèrent les activités scientifiques et d'enseignement de la FCS sont tous nommés par les membres fondateurs de la FCS.

Le SNTRS-CGT n'a pas de raison d'encourager la participation à ces élections qui ne visent qu'à donner une légitimité à une structure dont il souhaite la disparition. Le SNTRS-CGT appelle donc les élus dans les instances des organismes et établissements d'enseignement supérieur fondateurs de la FCS Campus Paris Saclay, à boycotter ces élections pour la FCS.

Villejuif, le 2 novembre 2011